



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°6 DU 18 MAI 2018

SAISON 2017/2018

Présents :

Eric Tanguy, Président

M. Akilian, C. Albe, F. Avaby, C. Bagatto, B. Cervetti, C. Darcel, F. de Bernon, D. Deconninck, A. de Fabry, JP. Dubier, C. Durand, C. Gangloff, A. Giubergia, JL. Gouverneur, R. Goux, G. Henry, E. Kozludere représentée par P. Mercier, Y. Labrousse, L. Lachaise, J. Logeais, G. Mabile, A. Marcaggi, M. Martin-Douyat, P. Mercier, S. Mouezy, C. Mouradian, V. Roche, P. Vouillot représenté par C. Mouradian (arrivée à 20h00)

Absents excusés :

P. Allamassey, C. Daubas, A. Griguer, L. Royo, L. Torrecillas, N. Turin

Assistent :

JP. Aloro, A. Gemise-Fareau, A. Guiguet

Invité :

A. Dagorne

Ouverture de la séance à 17H.

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président remercie les membres pour ce Conseil d'Administration qui permettra de valider les derniers documents en vue de l'Assemblée Générale.

2. VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Un compte-rendu du groupe de travail Beach Volley oublié au dernier Conseil d'Administration. Il y est notamment acté l'organisation sur Wissous (91) des Beach Volleyades pour les 17 F & M, ouvertes à 16 délégations de chaque genre, au lieu de 24.

Approuvé à l'unanimité.

3. VŒUX

Certains vœux ne figurent pas dans les vœux des secteurs :

N°1 Aquitaine : il a été fait rappel lors d'un Conseil d'Administration de la règle de prise en charge d'une campagne électorale par la FFvolley.

Le Conseil d'Administration avait été favorable à ne pas donner suite à cette proposition qui ne sera donc pas mise aux règlements.

N°2 Saily des Hauts de France : il n'est pas possible de valider en cours de saison des modifications réglementaires non votées en Assemblée Générale ou retenues par des commissions.

Ainsi lors du prochain Conseil d'Administration à Lille le 07/07 en amont de la VNL seront votés tous les RPE.

N°3 Stade Poitevin : favorable (moitié de mutation pour les M17 départementaux)

N°5 Coulaines : vœu à l'étude : 1 contre, 1 abstention

N°37 Patronage Laïque Vilette P. Bert : favorable à l'unanimité

N°42 Morbihan : affiliation gratuite 1^{ère} année et 50 licences à 1 € et 50 % d'affiliation sur la 2^{ème} année et 50 % du coût officiel de la licence (sur celles qui sont renouvelées)

N°45 Preux VB St Herblain : défavorable

N°46 VC Vendrois : défavorable (la modification d'un CERFA n'est pas possible)

N°52 Montpellier Beach V : BE favorable ; sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2019 (pas de rétroactivité)

N°53 Montpellier Beach V : défavorable

4. ARBITRAGE

Il s'agit de valider les changements listés sur le document Arbitrage : voté à l'unanimité. Ainsi que les tarifs.

La question du brassard est soulevée.

5. PROCES-VERBAUX

PV CCEE 27/04/2018

Unanimité

PV CCM 21/04/2018

Mise en place de la nouvelle Commission Centrale Médicale. Le médecin en charge du Haut-Niveau a du mal à relancer la machine (170 dossiers seulement traités sur les 350 attendus depuis octobre 2017 ...).

R. Goux regrette de ne pas avoir été mis au courant de l'organisation d'un colloque sur la préparation physique sur Rouen.

Le Président signale que le Dr Claude BERARD de Poitiers (président du club pro et médecin du sport) serait prêt à donner de son temps selon les besoins de telle ou telle commission nécessitant un médecin.

6. SPORTIVE (et prévisionnel des CDF)

La CCS est remerciée pour avoir tenu compte de remarques effectuées lors du Conseil d'Administration précédent.

Remarque : soucis notamment de terrains et de nombre d'arbitres sur les tours en poules locales de 4 (1 tour en M17/M20 et 2 en M13).

Adopté à l'unanimité.

7. ANNEXE AU CODE ELECTORAL

Annexe au Règlement Intérieur sur une extraction pour le Code électoral, d'articles qui figuraient aux Statuts ou au Règlement Intérieur.

- Fin art. 5.1 et art 6 en doublons (sur la nécessité d'être licencié, de n'avoir que 2 mandats –non cumul-)
- 9.2 (envoi mail en AR du vote fait pour le club)
- 9.3 sur les votes comptabilisés
- sur la présence de l'informaticien, « juste requise » : au bureau de vote de dire s'il requiert sa présence ou non.
- il pourrait être ajouté –pour plus de justice- que l'ordre de passage des personnes qui prennent la parole sera tiré au sort.

La présentation de cette annexe (ou sa synthèse) est votée à l'unanimité.

8. CONVENTION AVEC LES ULTRA MARINS

Le Président évoque la Convention type de Développement qui pourrait être signée entre la FFvolley et chacune des Ligues ultramarines. Cette nouvelle convention a été amenée à évoluer. Elle est aussi le fruit d'une longue réunion de travail menée la veille avec les ultramarins. Il y a beaucoup de travail effectué dans les Ligues. Une belle évolution constatée toutes ces dernières années.

Cette convention sera soumise en l'état à l'Assemblée Générale.

Florence AVABY se félicite de la nombreuse délégation des ultras marins sur cette Assemblée Générale (8), c'est la 1^{ère} fois et dénote du changement qui s'opère.

Cette convention concerne toutes les Ligues (sauf St Pierre et Miquelon). Elle prend notamment en compte les déplacements et leur prise en charge. Pour exemple 14 K€ pour les Volleyades pour une équipe. Elle harmonise le traitement des territoires et aidera les Ligues Ultra-Marines à se structurer.

Le fait d'arrêter les choses sur une période 2018/2020 dénote la volonté de s'ancrer dans la durée.

Y est introduit le Beach Volley : cela aidera à sortir les Champions Beach de demain qui emmèneront la France aux Jeux Olympiques !

Le Président confirme que les qualifications aux Jeux Olympiques passent par une phase continentale à laquelle chacun de nos territoires participe dans sa sphère géographique. Ce point doit être éclairci avec la FIVB.

Une question sur le coût estimé, cette mise en place existe déjà et elle est donc intégrée au budget, la convention officialise juste le fonctionnement.

Convention approuvée à l'unanimité.

9. ORGANISATIONS

Le Bureau Exécutif ne retient pas le document de la Commission des Organisations avec participations fédérales sur les organisations.

10. INFE (INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI)

Exposé de Pierre SARRAMAIGNA (Pdt 64. Descriptif de son profil).

La Formation est l'axe fort du Développement Fédéral. La Fédération sera sur la bonne voie si elle est en mesure de proposer au Ministère un projet portant sur le Développement des Compétences et la Professionnalisation. A l'heure actuelle, on est un peu à la croisée des chemins, mais en mesure de vite rattraper. Il pose la problématique et les enjeux. Le projet INFE de la FFvolley propose un modèle d'organisation, ainsi qu'un budget prévisionnel à valider.

1) Projet d'organisation de la formation et réorganisation des diplômes entraîneurs. Création d'un dispositif autonome. L'enjeu le plus important est le travail sur la professionnalisation.

Cela comprend aussi de travailler sur la formation des dirigeants et des arbitres.

Aujourd'hui, tous ceux qui n'ont pas déclaré leur activité de formation sans la déclarer auprès de la DIRECCTE peuvent encourir de lourdes amendes. L'Institut pourra aider à la structuration !

Il peut même être intéressant financièrement de s'organiser en vue de cette offre de formations.

Les Ligues dispensent à peu près 70 % des diplômes de base, mais on ne maîtrise pas bien ces activités. Il y a environ 3 000 entraîneurs déclarés qui ont été formés en fédéral.

Il faut aussi remettre en place la formation de formateurs. Il serait bien de parvenir à former au moins 500 diplômés.

Par rapport aux entraîneurs avec la mise à plat de tous les diplômes, on peut mettre en place des prises en charge, conseiller sur les financements (avantage concurrentiel).

Sur les formations niveau 4 que portent les Ligues, on va devoir activer les réseaux : ceux des partenaires internes, clubs, ligues, clubs pro etc ... Mais aussi les OPCA, les DIRECCTE ainsi que les acteurs de l'école, UNSS, FFSU USEP ... La dimension pédagogique (et humaine) doit à nouveau être prise en compte.

Question portant sur les tarifs à valider pour des formations dont il est envisagé de les faire commencer dès juillet 2018. Il doit y avoir des tarifs réservés aux licenciés, d'autres aux extérieurs. Il peut aussi y avoir une forme de tarif « fidélité » sur plusieurs formations. Peut-être envisager de mettre en place un chapeau fédéral servant de référence tarifaire aux Ligues dispensatrices. En même temps, la Fédération ne peut se substituer aux Ligues en ce domaine. Tout « dispensateur » de formations devant être « organisme de formation ». Dans le même temps, une Ligue ne peut pas former sans faire une demande d'autorisation de formation ... La délégation est pour la Promotion.

Qu'on soit vendeur ou sous-traitant, il faudra effectuer une déclaration d'activité (dossier téléchargeable sur le site de la DIRECCTE) et avoir une convention type, la FFvolley peut donner son modèle aux Ligues intéressées. Dès l'instant qu'il sera émis une facture sur une formation payante, il faudra déclarer !

Questionnement sur l'accompagnement des instances et son éventuelle budgétisation.

P. SARRAMAIGNA suggère qu'il y ait sur les Ligues un centre de services partagés ... Ou faire un appel à projets afin que la FFvolley puisse aider.

Il y aura mise à l'étude d'une ouverture d'un centre de formation par l'apprentissage avec lequel on peut collecter la taxe professionnelle.

La meilleure façon de travailler efficacement sur l'emploi/formation serait d'avoir un observatoire de l'emploi sur le territoire.

Le Conseil d'Administration n'approuve pas les tarifs proposés, il va être retravaillé une nouvelle grille.

Mise en place de tarifs différenciés licenciés/non licenciés – diplôme/module seul.
Tarif licencié 1 engagement sur module seul.
Tarif licencié 2 engagement sur diplôme.
Tarif non licencié 1 engagement sur module seul.
Tarif non licencié 2 engagement sur diplôme.

11. DEVELOPPEMENT

Présentation d'A. De FABRY d'après le Plan de Développement

Lors de l'Assemblée Générale, il ne s'agira pas d'entrer à ce degré de précision dans les détails. Beaucoup de points ont déjà été partagés, d'autre moins. Il faut donc essayer d'aller plus loin que lors du Conseil d'Administration précédent.

Il est exprimé par les membres du Conseil d'Administration les regrets que sur un sujet aussi central que le Développement il y ait une forme de précipitation et que certaines notions ne soient pas plus abouties ou mieux formulées. La plupart des délégués ne se sont pas saisis de la majeure partie des sujets.

A. De FABRY indique qu'en AG il faudra être précis sur la philosophie du texte, poser les grands axes. Ensuite il faudra laisser la commission Développement travailler et commencer à mettre des choses en place dès juillet.

Les sujets qui ne sont pas forcément aboutis concernent des demandes anciennes dont certaines ont plus de 12 ans. Ainsi faut-il avancer sur les indemnités et les mutations (points 5 & 6 du projet).

Quant à la nouvelle philosophie portant sur le fait d'avoir 2 licences selon sa fonction au sein du club (joueur ou encadrant/dirigeant), elle interpelle un certain nombre d'administrateurs. L'augmentation des licences ne sera pas équivalente à l'augmentation des licenciés. Mais plusieurs fédérations ont déjà procédé ainsi.

Les membres du Conseil d'Administration expriment des inquiétudes sur la perte de bénévoles que les clubs ne souhaiteraient pas licencier pour ne pas augmenter les coûts. Il faut plutôt valoriser le travail des clubs au lieu de leur amener à des charges supplémentaires, même si un certain nombre d'avantages peuvent assortir la prise de ces licences Encadrants. D'ailleurs la double licence aura un coût diminué.

La question des DAF est également importante. Les DAF sont plus nombreux et plus faciles à tenir. Ont été introduits les seniors. Mais la FFvolley n'a pas pris sur les DAF régionaux.

Beaucoup de membres font des remarques sur le manque de consensus sur le texte lui-même et le trop court délai de réflexion.

Il sera fait en Assemblée Générale une présentation morcelée en grands principes au risque sinon de voir le projet global refusé.

En ce qui concerne la mise en place de la Commission Centrale de Développement, elle est effective. Il faudra juste acter sa création et aménager ses champs de compétence. Des propositions pourront être faites.

Proposition pour l'Assemblée Générale de la part du Président :

Garder la licence Encadrant au même prix qu'actuellement et qu'elle soit à 5 € quand elle est prise en multiple.

Vote à l'unanimité pour cette solution.

3^{ème} principe DAF Développement

Vote à l'unanimité pour cette solution.

Sur les indemnités de formation et de joueur

Vote à l'unanimité pour cette philosophie qui ne pourra de toute manière pas être mise en place la saison prochaine.

12. TARIFICATION DE LA LICENCE UNIQUE

Il faut en voter le principe pour une application en 2020. Déjà il y a 10 ans le rapport de la dernière inspection générale du Ministère préconisait une licence à tarif unique sur tout le territoire.

Une proposition de tarif sera étudiée mais chaque Ligue pourra bien sur conserver sa cotisation régionale ce qui permettra à toutes les Ligues de conserver leurs recettes actuelles.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

13.1 RGES

- Le choix d'un filet à 2,15 m pour les filles n'a pas été voté.

Unanimité pour voter sa présentation en Assemblée Générale.

- idem quant au remplacement du capitaine de jeu identifié par le port d'un brassard.

Se rapprocher de la CCA.

- nouveau texte sur la responsabilité du Président de GSA en cas d'incident. Peut-être toutes les possibilités, notamment la suspension de terrain, ne sont-elles pas utilisées avant d'en arriver à cette extrémité.

13.2 Harmonisation tarifaire

Il est regretté que certaines des préconisations du Secteur Para/Santé n'aient pas été retenues pour constituer les nouveaux tarifs des licences dédiées.

13.3 Engagement N3 ou N2 en CDF il est précisé qu'il est compris dans l'engagement championnat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE